



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de l'action locale

Bureau de la citoyenneté

RECEPISSE DE DECLARATION

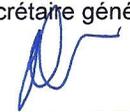
Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié, relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu la déclaration préalable d'appel à la générosité publique datée du 29 décembre 2018, présentée par madame Françoise COPINE, présidente de la l'association « HORIZON 54 », dont le siège est 10 rue François Evrard à JARVILLE-LA-MALGRANGE (54140) ;

LE PREFET DE MEURTHE-et-MOSELLE

Donne récépissé à Mme Françoise COPINE, présidente de l'association « HORIZON 54 », dont le siège est situé 10 rue François Evrard à JARVILLE-LA-MALGRANGE (54140) de sa déclaration afin d'organiser au cours de l'année 2019, un appel à la générosité publique, par l'intermédiaire d'internet, de la presse, des médias et de documents d'information, destiné à réunir les fonds nécessaires afin de soutenir la population malienne dans ses projets de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Fait à Nancy, le 11 JAN. 2019

le préfet,
Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale,


Marie-Blanche BERNARD

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44